

Séance du 5 juin 2026 à 19 heures 00 minutes
Quorum : 8

Présents :

M. CANIPELLE Gilles, M. DALAS Régis, M. GARROT Stéphane, Mme GRUER Juliette, M. GUENEAU Victor, Mme LAMY Sylvie, M. LAMY Vincent, Mme RACOEUR Cindy, M. ROIGNOT Michel, M. VANDERPOTTE Jean-Baptiste, M. CONTENOT Samuel et M. QUIGNARD Manuel

Procuration(s) : Mme CAZAL Aurore à Mme LAMY Sylvie, Mme CIUDAD Marion à Mme RACOEUR Cindy et Mme TOMIC Sanja à M. LAMY Vincent

Absent(s) :

Excusé(s) : Mme CAZAL Aurore, Mme CIUDAD Marion et Mme TOMIC Sanja

Président de séance : M. ROIGNOT Michel

1 – Désignation secrétaire de séance : Régis Dalas

2- Approbation du compte-rendu de la séance du 11 mai 2026

3 – Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal aux élections sénatoriales

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 280 à L. 293 et R. 130 à R. 148 ;

Vu le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral fixant le nombre de délégués et suppléants à élire dans la commune ;

Le Conseil municipal s'est réuni en vue de procéder à l'élection de trois délégués titulaires et de trois suppléants appelés à composer le collège électoral sénatorial.

Le bureau électoral a été constitué conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Après dépôt des candidatures, il a été procédé à l'élection au scrutin secret.

Résultats du scrutin

- Conseillers municipaux en exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15

Listes candidates :

– **Michel Roignot :**

Nombre de suffrages obtenus : **12**

– **Vincent Lamy**

Nombre de suffrages obtenus : **3**

À l'issue du scrutin et conformément aux dispositions du Code électoral, sont proclamés élus :

Délégués titulaires

- M. Michel Roignot
- Mme Sylvie Lamy
- M. Régis Dalas

Suppléants

- Mme Cindy Racœur
- M. Gilles Canipelle
- Mme Juliette Gruer

Le Conseil municipal :

PREND ACTE des résultats de l'élection des délégués et suppléants chargés de participer à l'élection des sénateurs ;

CONSTATE la désignation des personnes ci-dessus énumérées en qualité de délégués titulaires et suppléants de la commune ;

DIT que le procès-verbal des opérations électorales est annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération ainsi que le procès-verbal et les pièces annexes à Madame la Préfète de la Côte-d'Or.

4 – Avenants médiathèque : Bureau Véritas mission SPS avenant n°2 et Gandin lot 1- avenant n°6

Vu le code de la commande publique,

Vu le code de la commande publique et les articles R.2123, R.2194 notamment,

Vu la délibération du conseil municipal n° 15 en date du 25/03/2024 autorisant le maire à signer les marchés liés à la médiathèque,

Vu le PV de la commission d'appel d'offres en date du 04/06/2026 lors de laquelle les avenants ci-dessous ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission,

DECIDE DE CONCLURE les différents avenants détaillés ci-dessous :

Mission Sécurité et Protection de la Santé (SPS) – Bureau Veritas :

- *Allongement de la durée d'exécution des travaux, soit janvier à juillet 2026. Les honoraires sont établis suivant le chapitre 7 – rémunérations complémentaires du contrat initial : allongement de la durée d'exécution des travaux : 300 € HT/mois*

Montant initial du marché : 3 865 € HT

Avenant n°1 validé par la délibération n°46 du 15/09/2025 : 1 800 € HT

Avenant n°2 : 2 100 € HT

Nouveau montant du marché : 7 765 € HT

Lot 1 – Gros Œuvre – Gandin – avenant n° 6 :

- *Fourniture et pose des grilles de ventilation de la galerie*

Montant initial du marché	565 594,00 €
Montant de l'avenant n°1	-3 342,04 €
Montant de l'avenant n°2	44 736,71 €
Montant de l'avenant n°3	15 113,00 €
Montant de l'avenant n°4	-5 396,00 €
Montant de l'avenant n°5	13 538,00 €
Montant de l'avenant n°6	1 095,00 €
Nouveau montant du marché	631 338,67 €

AUTORISE le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fait à SOMBERNON

Le Secrétaire de séance,



Monsieur le Maire,
Michel ROIGNOT



